



MAIRIE DE PARMAIN 95620
Tél. 01 34 08 95 80 – WWW.ville-parmain.fr

DÉCISION DU MAIRE

N° 2026/54

**PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT
AVEC L'ASSOCIATION EUROMOVIE
POUR LA RÉALISATION D'UN FILM EN VUE AÉRIENNE DE LA VILLE**

Le Maire de la Commune de PARMAIN,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2026/45 du 25 juin 2026 relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDÉRANT le souhait de la collectivité de réaliser un film en vue aérienne de la ville de Parmain,
CONSIDÉRANT l'accord de la CCVO3F d'utiliser les vues des communes voisines déjà réalisées,
CONSIDÉRANT la proposition de l'association Euromovie de concevoir et de tourner un film en vidéo aérienne,

DÉCIDE

- ARTICLE 1 :** De procéder à la signature du devis n°D20260505-CCVO3F d'un montant total de 3 335€ HT soit 4 002€ TTC
- ARTICLE 2 :** Un acompte de 50% sera versée à la signature du contrat soit 2 001€ TTC
- ARTICLE 3 :** Le solde sera mandaté à la livraison du projet soit 2 001€ TTC
- ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui recevra les mesures de publicité prévues à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- ARTICLE 5 :** Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise ou sur la plateforme « Télérecours Citoyen » : www.telerecours.fr. La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte.

Fait à PARMAIN, le 31 août 2026

Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN,

**Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**



euromovie

■ création ■ photo ■ graphisme ■ imprimerie ■ web ■ video

DATE : 19 août 2026
N° D20260505-CCVO3F
TVA CLIENT

MAIRIE DE PARMAIN
Service Communication
Pl. Georges Clemenceau
95290 Parmain

DEVIS

JOURNÉES	DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE	MONTANT
	RÉALISATION D'UN FILM • VIDÉO NUMÉRIQUE 4K - 5' <i>Tournage : 2026. Livraison : janvier 2027 (vœux du Maire)</i>		
0,0	PRÉPARATION / ACCOMPAGNEMENT PROJET <i>(prise en charge CCVO3F)</i> Aide à l'écriture du scénario Découpage du film Préparation du tournage et repérage des lieux de tournage Plan de travail, planning et autorisations	600,00 €	-
0,0	TOURNAGE <i>(prise en charge CCVO3F)</i> Tournage équipe réduite (2 personnes) Unité de tournage comprise (image, son, éclairages) Frais de déplacement et location du matériel inclus <i>Incluant : la préparation du matériel avant tournage, le déplacement vers le lieu de tournage, le tournage, le déplacement retour, l'acquisition des images sur serveur multimédia et les copies de secours en studio.</i>	€ 890,00	€ -
0,0	VIDÉO AÉRIENNE par drone <i>(prise en charge CCVO3F)</i> Opérateur pilote drone agréé DGAC. Stabilisation et navigation assistée par GPS. Équipement homologué pour vol en scénario de type S1 (hors agglomération) et S3 (en agglomération) • Parachute pour les scénarios S3 (Agglomération) Pilote de drone + Réalisateur + Assistant sécurité	€ 1.200,00	€ -
4,6	POSTPRODUCTION (Studio Euromovie) Dérushage, montage et mixage sur station Apple 4K Étalonnage, sonorisation, bancs-titres et générique Droits musicaux non inclus sauf musiques de stock gratuites	€ 725,00	€ 3.335,00

Conditions : Acompte 50% à la commande (2001 €) / Solde 50% à la livraison (2001 €)

Cachet, date, signature et acceptation :

Bon pour accord,
le 17 août.



SOUS-TOTAL	€ 3.335,00
TAUX DE T.V.A.	20,00%
T.V.A.	667,00
TOTAL	€ 4.002,00

Conditions Générales de Vente

Généralités :

Les présentes conditions générales de vente, concernant les relations contractuelles entre Euromovie et son client.

Toute commande du client, qui peut être une personne physique ou morale, professionnel ou particulier, implique l'adhésion pleine et entière, sans réserves aux présentes conditions générales de vente dont la société Euromovie se réserve le droit de modifier à tout moment. Euromovie se réserve le droit de refuser d'exécuter toute prestation sur des films qui comporteraient des scènes ou représentations violentes et/ou choquantes de quelque manière que ce soit. Dans le cas où les vidéos ne seraient pas exploitables elles seraient renvoyées en port dû sans frais de visionnage. Si l'une des présentes conditions générales de vente se révélait être nulle au regard du droit applicable, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité des autres conditions. Euromovie se fait un devoir de modifier ces conditions générales à tout moment, en cas de modification rendue nécessaire par un texte légal, d'évolution technologique ou dès lors qu'il serait nécessaire d'y intégrer de nouveaux services pour ses clients. Euromovie est dispensé d'immatriculation en application de l'article L.123-1-1 du code de commerce.

Prestations et services :

Euromovie exécute pour sa clientèle des prestations de réalisation de films (entreprise, institutionnel, reportage, clip publicitaire, vidéo de formation, mariage, spectacle...), de tournage vidéo, et des prestations de montage et transfert vidéo et photos.

Engagement :

Euromovie accepte la commande dès réception du Bon de commande ou devis portant la mention « Bon pour accord », la date et la signature du client, accompagné de l'acompte si demandé. Le client est alors lié à Euromovie mais dispose cependant du délai de rétractation légal. Il dispose également à tout moment d'un droit d'accès et de rectification de ces données.

Euromovie s'engage à exécuter la prestation selon les indications du client, sous réserve d'impossibilité d'ordre technique et/ou physique (météo, santé, accident, etc ...)

Si Euromovie ne pouvait réaliser sa prestation, l'acompte serait intégralement remboursé au client et aucune pénalité ne pourrait être réclamée par le client.

En contrepartie de la prestation commandée, Euromovie percevra le prix mentionné sur le devis ou facture.

Pour une prestation de réalisation de film et/ou tournage vidéo, les échéances sont les suivantes :

- A la signature du Bon de commande ou devis : 50%
- A la livraison des films : 50%

Les dépassements de coûts entraînés par une modification du projet ou du calendrier initial demandée par le commanditaire, seront à la charge de celui-ci.

En cas de force majeure (tempête, incendie, grève, accident...) entraînant l'impossibilité d'achever la production du film, les sommes déjà versées à Euromovie ne seront pas remboursées.

Modalités de paiement :

Le paiement des produits commandés s'effectue par chèque bancaire à l'ordre de Euromovie ou virement bancaire. Compte tenu de la recrudescence de règlements frauduleux et chèques sans provision, les chèques seront remis à l'encaissement à la fin du droit de rétractation légal. Taux des pénalités exigibles à compter du jour suivant la date d'échéance en l'absence de paiement : 12%. Aucun escompte pour paiement anticipé.

IMPORTANT : suite à la modification de l'article L.441-6 du Code de Commerce, les délais de règlement maximum sont de 30 jours.

Livraison et délai :

Les livraisons sont faites aux risques et périls du client. La livraison aura lieu à l'adresse postale indiquée par le client. Euromovie décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation du/des exemplaire(s) du vidéogramme dès lors qu'ils ont quitté ses lieux. Toute contestation doit être formulée auprès du transporteur dans un délai de trois (3) jours à compter de la livraison. Toutefois, Euromovie conserve une copie de chacune de ses réalisations pendant 30 jours, permettant en cas de perte ou dégradations lors de la livraison du colis de réaliser une copie, au tarif d'un disque dur en vigueur, ou tout autre support.

Les délais sont indiqués de bonne foi et à titre indicatif. Les dépassements de délai ne peuvent pas faire l'objet de dommages et intérêts, de retenues ni d'annulation des commandes en cours.

Droit à l'image :

Le client s'engage à informer ses figurants et/ou participants sur le fait qu'ils seront filmés sans qu'ils ne demandent de droit à l'image. Si toutefois, certaines personnes ne souhaitaient absolument pas être filmées, le client s'engage à en informer au plus vite la société Euromovie.

Il est néanmoins préférable de leur faire signer une autorisation afin que leur image puisse être utilisée dans le cadre du film et de sa diffusion sur tous supports. Pour les mineurs, l'autorisation doit être signée par les parents ou le représentant légal.

Conservation des rushes :

Les rushes et/ou photos seront gardés 24 mois après la livraison du projet. Durant ce délai, le client peut demander à Euromovie un devis pour la conservation des rushes sur la période de son choix.

Droit de reproduction :

Toute duplication ou réutilisation des images et des films hors du cadre défini entre le client et Euromovie doit faire l'objet d'une nouvelle demande et d'un nouveau contrat convenu de gré à gré.

Euromovie se donne le droit d'utiliser les images filmées lors de la prestation.

Euromovie se donne le droit de diffuser les films réalisés ou des extraits de films sur ses sites internet www.euromovie.com et, si besoin, via des plateformes vidéos. En cas de refus de la part du client, ce dernier doit adresser un courrier recommandé avec accusé de réception à Euromovie motivant son refus de diffusion. La diffusion des images est seulement à but promotionnel, publicitaire et non lucratif.

Responsabilités et réclamations :

La responsabilité de Euromovie, en cas de perte ou de détérioration des supports qui lui sont confiés, est limitée au remboursement des supports vierges.

Pour toute remise de médias, le client aura pris le soin de réaliser une copie. Le client déclare expressément être propriétaire des droits d'auteur, de diffusion et de reproduction sur les médias ou, le cas échéant, avoir obtenu toute autorisation écrite nécessaire à la reproduction et diffusion de ces médias.

Toute réclamation se fera par courrier recommandé avec accusé de réception dans les sept jours calendaires.

Délai de rétractation :

Le client bénéficie d'un délai de sept (7) jours calendaires à compter de la date de signature du Bon de commande pour annuler sa commande. Toute annulation de commande devra se faire par courrier en recommandé avec accusé de réception, la date de première présentation de la LRAR devant s'inscrire dans le délai des sept (7) jours de réflexion. En cas d'exercice du droit de rétractation, Euromovie s'engage à rembourser au consommateur les sommes versées hors frais de port dans un délai maximum de trente (30) jours.

Litiges :

Les litiges sont réglés au choix du demandeur par voie d'arbitrage ou devant le Tribunal compétent.



■ création ■ photo ■ graphisme ■ imprimerie ■ web ■ vidéo

06 32 88 47 08

41, rue Santiago Soulas • 95270 Asnières sur Oise • infos@euromovie.com • www.euromovie.com